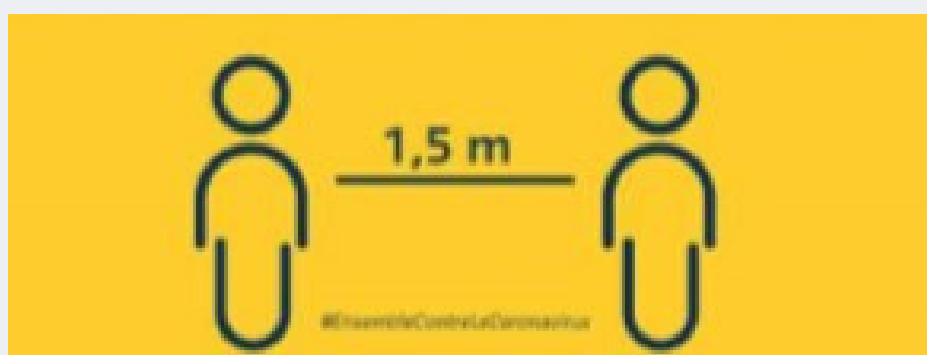


# Reprise des accompagnements ambulatoires

Quelques  
restrictions



Pas d'accompagnement vers les hôpitaux. Par contre, l'accompagnement chez le praticien est possible (cabinet de médecin, kiné, logopède, thérapeute, etc.)

Pas d'accompagnement des personnes à risque.

Pas d'accompagnement avant 08h30 et après 16h30.

Port du masque et respect des mesures d'hygiène sont obligatoires sous peine d'interrompre l'accompagnement en cours.

Eviter des accompagnements de longues distances et privilégier les rencontres directement au lieu de rendez-vous. Si impossible, le trajet avec le bénéficiaire pourra se faire à condition de respecter les distances sociales

Veillez vous assurer que le bénéficiaire est en mesure de comprendre les règles d'hygiène et de les appliquer.



Les amis d'  
**Accompagner**